Séance du 11 avril 2016

L'an deux mil seize, le onze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOISVILLE LA SAINT PÈRE, dûment convoqué le 4 avril 2016, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bertrand CHIFFLET, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Philippe MAISONS, Julien DOUSSINEAU, Olivier BOURGINE – Adjoints, Léon GOUHIER, Gilles PERCHERON, Philippe RÉAU, Bruno CHESNOY, Romain PRYLOUTSKY.

Étaient excusés: Dominique DECOURTYE (pouvoir à Bertrand CHIFFLET), Sandra PERCHERON (pouvoir à Julien DOUSSINEAU).

Étaient absentes : Isabelle HERVÉ-FAUCONNIER, Jessica BERTRAND, Aurore DAUVILLIERS.

Monsieur Julien DOUSSINEAU est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÉS-VERBAL DU 21 MARS 2016

Monsieur le Maire informe que les modifications, demandées par mail de la part de Monsieur Philippe Réau, ont bien été prisent en compte. Ce Procès-verbal est approuvé à l'unanimité, des membres présents.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 (commune, eau, lasm)

Monsieur le Maire donne la parole au doyen de l'assemblée, Monsieur Léon Gouhier.

Monsieur le Maire informe que les comptes administratifs 2015 sont en accord avec les comptes de gestion 2015 du percepteur.

Commune

Monsieur Léon Gouhier, doyen de l'assemblée présente le compte administratif 2015.

Le Compte Administratif est en totale concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier de Voves.

Le Compte Administratif 2015 laisse apparaître les résultats suivants :

1°) Exercice 2015

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	89 746.50 €	134 244.17 €	- 44 497.67 €
Fonctionnement	461 799.90 €	398 218.21 €	63 581.69 €
Total	551 546.40 €	532 462.38 €	19 084.02 €

2°) Résultat de clôture 2015

	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	- 48 096.82 €		- 44 497.67 €	- 92 594.49 €
Fonctionnement	206 123.08 €	48 096.82 €	63 581.69 €	221 607.95 €
Total	158 026.26 €	48 096.82 €	19 084.02 €	129 013.46 €

3°) Restes à réaliser 2015 : Recettes d'investissement, compte 1641 : 100 000.00€

Monsieur Philippe Réau fait que remarquer les recettes concernant les ventes des trois terrains, ne sont pas inscrites sur le compte administratif 2015, alors que les ventes ont eu lieu en 2015 et informe que le notaire est négligent d'avoir conservé le produit des ventes des actes notariés aussi longtemps. Monsieur Philippe Réau suggère donc que le notaire verse à la commune des intérêts de retard de versement.

Suite à la lecture du compte administratif 2015, monsieur Philippe Réau fait remarquer :

- que les ventes trois ventes de terrain, rue de la vigne n'apparaissent pas dans le compte administratif,
- demande le détail du compte 21, immobilisations corporelles, monsieur Julien Doussineau donne lecture du détail concernant les dépenses d'investissements réalisées,
- demande le détail du compte 73 impôts et taxes, monsieur Léon Gouhier donne lecture du détail, concernant le reliquat des trois taxes reversés par le Trésor Public,
- que les charges de personnel et les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 35 000€ en deux ans, 27000€ pour les charges de personnel et 8 000€ pour les indemnités versées auxélus, alors que les dépenses qui font vivre et développer une commune sont des dépenses d'investissement. Cette augmentation est une dérive inadmissible et irresponsable, puisque ces 35 000€ resteront en fonctionnement, sur les futurs budgets. La situation financière de la commune se dégrade.

Monsieur le Maire répond que la dépense liée à l'embauche de la secrétaire de Mairie, a temps presque complet, est un service très apprécié des habitants et qui n'existait pas durant les 6 années de mandat de monsieur Réau.

Monsieur le Maire informe que les indemnités des élus n'ont pas augmentées lors du renouvellement du conseil municipal. L'indemnité de maire n'est pas au taux maximum, alors que depuis le 1^{er} janvier, il est obligatoire. Monsieur le Maire rappelle que monsieur Réau percevait lors de son mandat de maire l'indemnité maximum, et qu'il a fallu la réduire, pour ne pas verser une taxe supplémentaire. Monsieur Philippe Réau précise qu'il a demandé de minorer ses indemnités de Maire pour faire économiser des charges sociales à la commune et remercie monsieur le Maire, de lui en rendre crédit.

Monsieur Julien Doussineau tient à modérer les propos excessifs de monsieur Philippe Réau, précise que les charges de personnel de la commune sont largement inférieures aux ratios départementaux, régionaux et nationaux (cf document de la Trésorerie de Voves année 2015) et

que celles-ci c sont indispensables pour le maintien d'un service administratif décent. Monsieur Philippe Réau insiste sur le fait que cette dépense est irresponsable.

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 2 voix contre (Philippe Réau et Bruno Chesnoy), 1 abstention (Romain Pryloutsky), 6 voix pour (Julien Doussineau, Sandra Percheron (pouvoir à Julien Doussineau), Gilles Percheron, Léon Gouhier, Philippe Maisons, et Olivier Bourgine), approuve le Compte Administratif 2015 et le Compte de Gestion 2015 de la Commune.

Eau

Monsieur Léon Gouhier, doyen de l'assemblée présente le compte administratif 2015.

Le Compte Administratif est en totale concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier de Voves.

Le Compte Administratif 2015 laisse apparaître les résultats suivants :

1°) Exercice 2015

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	56 515.59 €	25 408.67 €	31 106.92 €
Fonctionnement	52 503.99 €	26 598.20 €	25 905.79 €
Total	109 019.58 €	52 006.87 €	57 012.71 €

2°) Résultat de clôture 2015

	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	- 48 448.39 €		31 106.92€	- 17 341.47 €
Fonctionnement	1 793.24 €	1 793.24 €	25 905.79 €	25 905.79 €
Total	- 46 655.15 €	1 793.24 €	57 012.71 €	8 564.32 €

3°) Restes à réaliser 2015 : Recettes d'investissement, compte 1641 : 91 000.00€

Monsieur Brunon Chesnoy demande pourquoi les 91 000€ en recettes d'investissement n'ont pas été réalisés ? Monsieur Julien Doussineau répond que l'emprunt n'a pas pu être réalisé sur l'exercice 2015, mais qu'il a été réalisé en début d'année 2016, suite au conseil municipal du 11 janvier dernier.

Monsieur Philippe Réau demande :

- le détail du compte 23, Immobilisations en cours, pour un montant de 14 48.57€. Monsieur Julien Doussneau lui répond que cette dépense correspond aux travaux de sectorisation.
- si la somme de 24 500€ en recette, au compte 74, correspond bien au fonds de péréquation 2014 ? Monsieur Julien Doussineau répond que oui. Monsieur Philippe Réau informe qu'il aurait été préférable d'inscrire cette somme sur le budget principal, car il est plus facile de faire un virement de la commune au service de l'eau que le contraire. Monsieur le Maire répond que le fonds de péréquation 2014 reprend les dépenses du service de l'eau, il est donc plus visible de mettre la recette sur ce même budget et informe que le montage du budget de l'eau devient difficile. Monsieur Philippe Réau confirme qu'il était nécessaire d'inscrire cette recette sur ce budget cette année.
- l'explication de la baisse du produit de vente d'eau, d'un montant de 27 835.99€? Monsieur le Maire épond qu'une baisse de 8 000m3, s'explique par deux années humides. Monsieur Philippe Réau rappelle qu'il est curieux que Véolia ne veuille pas répondre à cette question concernant une telle baisse du produit de la vente d'eau, et informe que le fermier nous doit des explications sur cette baisse. Monsieur le Maire informe que Madame Neveu de la société Véolia, viendra présenter le rapport 2015, courant mai-juin et qu'elle répondra à cette question ainsi qu'à la question concernant les taxes de la Communauté de Communes de la Beauce Vovéenne.

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2015 et le Compte de Gestion 2015 du service de l'eau.

LASM (logements sociaux)

Monsieur Léon Gouhier, doyen de l'assemblée présente le compte administratif 2015.

Le Compte Administratif est en totale concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier de Voves.

Le Compte Administratif 2015 laisse apparaître les résultats suivants :

1°) Exercice 2015

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	15 477.55 €	13 741.00 €	1 736.55 €
Fonctionnement	35 475.44 €	17 764.56 €	17 710.88 €
Total	50 952.99 €	31 505.56 €	19 447.43 €

2°) Résultat de clôture 2015

	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	-21 103.18 €		1 736.55 €	- 19 366.63 €
Fonctionnement	15 026.31 €	15 026.31 €	17 710.88 €	17 710.88 €
Total	-6 076.87 €	15 026.31 €	19 447.43 €	- 1 655.75 €

3°) Restes à réaliser 2015 : état néant

Monsieur Philippe Réau informe:

- que le budget s'équilibre correctement,
- que les loyers couvrent les charges d'emprunts,
- que le budget n'a pas besoin de la recette du budget principal.

Monsieur Léon Gouhier rappelle qu'il y a l'emprunt de 288 000€ sur le budget principal qui a servi aubudget des logements sociaux. Monsieur Philippe Réau informe que l'argent a été utilisé pour financer les investissements de la commune. Monsieur Philippe Réau précise que le budget du lasm appartient à la commune. Monsieur Julien Doussineau rappelle que les emprunts pénalisent le budget de la commune. Monsieur Philippe Réau conteste les dires de monsieur Julien Doussineau.

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2015 et le Compte de Gestion 2015 du LASM.

Monsieur Philippe Réau demande que soit précisé que les comptes de gestion sont bien approuvés en même temps que les comptes administratifs.

Monsieur Julien Doussineau confirme que l'information a été précisée avant le vote.

AFFECTATION DES RÉSULTATS (commune, eau, lasm)

Monsieur le Maire reprend la parole.

Commune

- Vu les résultats de clôture 2015, conforme au Compte de Gestion :

	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	- 48 096.82 €		- 44 497.67 €	- 92 594.49 €
Fonctionnement	206 123.08 €	48 096.82 €	63 581.69 €	221 607.95 €
Total	158 026.26 €	48 096.82 €	19 084.02 €	129 013.46 €

Vu l'excédent de fonctionnement au 31/12/2015 soit 221 607.95€ Vu le déficit d'investissement au 31/12/2015 soit 92 594.49€

La commission des finances propose d'affecter :

A la ligne 001, déficit d'investissement reporté, la somme de 92 594.49€, Au compte 1068 en recettes d'investissement la somme de 92 594.49€. A la ligne 002, excédent de fonctionnement reporté, la somme de 129 013.46€.

A la fighe 002, excedent de fonctionnement reporte, la somme de 129 013.40€.

Monsieur Philippe Réau fait remarquer que le résultat de clôture 2013 était de 165 000€ et de 129 000€en 2015, ce qui laisse apparaître les 35 000€ de dépenses de fonctionnement, liés aux dépenses de personnel et aux indemnités versées aux élus qui ont augmenté de 35 000€ en deux ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité: 1 voix contre (Philippe Réau), 1 abstention (Romain Pryloutsky) 9 voix pour (Bertrand Chifflet, Dominique Decourtye (pouvoir à Bertrand Chifflet), Julien Doussineau, Sandra Percheron (pouvoir à Julien Doussineau), Bruno Chesnoy, Gilles Percheron, Léon Gouhier, Olivier Bourgine, Philippe Maisons), approuve l'affectation du résultat 2015 de la Commune tel que proposé.

Eau

Vu les résultats de clôture 2015, conforme au Compte de Gestion :

	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	- 48 448.39 €		31 106.92€	- 17 341.47 €
Fonctionnement	1 793.24 €	1 793.24 €	25 905.79 €	25 905.79 €
Total	- 46 655.15 €	1 793.24 €	57 012.71 €	8 564.32 €

Vu l'excédent de fonctionnement au 31/12/2015 soit 25 905.79€ Vu le déficit d'investissement au 31/12/2015 soit 17 341.47€

La commission des finances propose d'affecter :

A la ligne 001, déficit d'investissement reporté, la somme de 17 341.47€, Au compte 1068 en recettes d'investissement la somme de 17 341.47€, A la ligne 002, excédent de fonctionnement reporté, la somme de 8 564.32€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat 2015 du service de l'Eau tel que proposé

LASM (logements sociaux)

- Vu les résultats de clôture 2015, conforme au Compte de Gestion :

	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	-21 103.18 €		1 736.55 €	- 19 366.63 €
Fonctionnement	15 026.31 €	15 026.31 €	17 710.88 €	17 710.88 €
Total	-6 076.87 €	15 026.31 €	19 447.43 €	- 1 655.75 €

Vu l'excédent de fonctionnement au 31/12/2015 soit 17 710.88€ Vu le déficit d'investissement au 31/12/2015 soit 19 366.63€

La commission des finances propose d'affecter :

A la ligne 001, déficit d'investissement reporté, la somme de 19 366.63€, Au compte 1068 en recettes d'investissement la somme de 17 710.88€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat 2015 du budget des Logements Sociaux tel que proposé.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Monsieur le Maire donne des explications sur le montage du budget 2016. La commission des finances a décidé, au vu de l'endettement important de la commune, de rembourser une partie que prêt in finé.

Monsieur le Maire donne lecture des documents d'analyses financières établi par Monsieur Ringwald et distribués à l'ensemble des conseillers. Monsieur le Maire commente ces documents et explique que si la situation financière le permet en fin d'année, un deuxième remboursement sera fait.

Monsieur le Maire rappelle les ratios de surendettement depuis 2010 : 1.83%, 2011 : 1.93%, 2012 : 1.73%, 2013 : 1.85%, 2014 : 1.65%, 2015 : 1.40%, si la commune arrive à rembourser environ 200 000€ en 2016, il sera environ de 1.10% en 2017.

Monsieur Philippe Réau demande une copie de l'état des notifications des taux d'imposition 2016, qui est distribué aux conseillers présents.

Monsieur le Maire informe que le budget 2016 proposé ne présente aucune augmentation des taux d'imposition, au vu de la conjoncture difficile pour les ménages.

Monsieur le Maire propose de passer au vote des taux d'imposition, sans augmentation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le maintien des taux pour l'année 2016, ci-dessous :

	Taux 2015	Taux 2016	Moyenne Département	Moyenne national
- Taxe d'habitation	8.78 %	8.78 %	23.59 %	24.19 %
- TFPB	14.75 %	14.75 %	23.88 %	20.52 %
- TFNB	23.93 %	23.93 %	31.85 %	49.15 %

Monsieur Philippe Réau rappelle que les bases avaient baissé en 2015.

MODIFICATION DU PRIX DE L'EAU

Monsieur le Maire informe qu'il est difficile de boucler le budget de l'eau, il est nécessaire d'augmenter le prix du mètre cube d'eau de 0.15€, soit 1€ le m3.

Monsieur Léon Gouhier rappelle qu'une augmentation ce jour, sera prise en compte à compter du deuxième semestre 2016.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'augmentation du prix de l'eau à $1 \in /m3$.

Monsieur Philippe Réau demande si le réseau de Chevannes fonctionne, monsieur le Maire répond que oui le réseau fonctionne.

VOTE DES BUDGETS 2016 (commune, eau, lasm)

Commune

Monsieur Léon Gouhier donne lecture de la proposition du BP 2016.

	Fonctionnement						
Dépenses				Recettes			
011	Charges à caractère général	152 723.54€	002	Résultat reporté	129 013.46€		
012	Charges de personnel et frais assimilés	127 300.00€	013	Atténuations de charges	5 100.00€		
014	Atténuation de produits	105 500.00€	70	Produitsdes services, du domaine et ventes diverses	17 680.00€		
023	Virement à la section d'investissement	88 088.46€	73	Impôts et taxes	220 000.00€		
042	Opérations entre sections	8 951.00€	74	Dotations, subventions et participations	188 625.54€		
65	Autres charges de gestion courante	78 256.00€	75	Autres produits de gestion courante	13 000.00€		
66	Charges financières	14 100.00€	77	Produits exceptionnels	2 000.00€		
67	Charges exceptionnelles	500.00€		TOTAL	575 419.00€		
	TOTAL	575 419.00€					

	Investissement						
	Dépenses			Recettes			
001	Déficit d'investissement reporté	92 594.49€	021	Virement de fonctionnement	88 088.46€		
10	Dotations, fonds divers et réserves	100.00€	024	Produis de cessions	109 000.00€		
16	Emprunts et dettes assimilées	206 074.46€	040	Opération entre sections	8 951.00€		
20	Immobilisations incorporelles	2 000.00€	10	Dotations, fonds divers et réserves	108 420.54€		
204	Subventions d'équipement	45 850.00€	13	Subventions d'investissement	26 359.00€		
21	Immobilisations corporelles	94 200.05€	16	Emprurts et dettes assimilées	100 000.00€		
	TOTAL	440 819.00€		TOTAL	440 819.00€		

Monsieur Philippe Réau:

- demande si d'importants travaux d'entretien sont prévus au chapitre 011 ? Monsieur Léon Gouhier répond qu'il faut compter les coûts de démolition des deux périls (Honville et impasse du bon œuf). Monsieur Philippe Réau informe qu'il est préférable d'inscrire ces dépenses en investissement afin de pouvoir récupérer la TVA.
- demande le détail du chapitre 70. Monsieur Léon Gouhier donne les explications, monsieur Philippe Réau lui répond que ces informations sont nébuleuses. Monsieur Julien Doussineau donne les explications concernant les recettes de fonctionnement.
- informe qu'il est dommage d'inscrire seulement 18 513€ en recette au lieu de 24 500€ pour le fonds dépéréquation, la communauté de commune aurait pu récupérer 6 000€, avec délibération de la commune qui aurait pu ainsi en récupérer la moitié alors qu'elle perd la totalité de cette recette. La communauté de communes n'en a pas fait la demande.
- s'interroge sur l'inscription de 67 274€ au compte 165, monsieur le Maire informe que cette somme est bien distincte afin de faire la différence entre le premier remboursement du prêt in finé et la prévision du deuxième remboursement, possible en fin d'année.
- informe qu'il faut demander le Fdaic sur les travaux d'électrification SDE28.
- informe que la subvention de l'état (DETR) n'a pas été inscrite dans le budget primitif 2016, bien que voté par le Conseil Municipal de janvier 2016.
- demande le détail de l'emprunt de 100 000€. Monsieur Julien Doussineau lui répond qu'il y a 91 700€ de travaux d'enfouissement et 8 160€ de réfection d'émulsion sur les trottoirs, suite aux travaux d'enfouissement.
- constate que le percepteur n'a pas été invité, comme cela avait été dit en 2015.
- informe qu'un avenant au contrat de prêt aurait pu être fait au lieu d'emprunter à nouveau et de rembourser le prêt in finé en partie. Monsieur Léon Gouhier informe qu'un prêt contracté en janvier dernier a des échéances constantes sur 25 ans, contrairement au prêt in finé qui est dû en totalité (288 750€) en 2024. Morsieur Julien Doussineau répond que la transformation du prêt in finé se fait par un prêt amortissable. Monsieur le Maire informe monsieur Philippe Réau que la demande de remboursement a été faire par écrit, pour régler le problème de doublon définitivement. Monsieur Philippe Réau dit : qu'il faut une assemblée stupide, au point de ne pas savoir gérer un prêt in finé. Monsieur le Maire informe que le problème du doublon est réglé, peu importe l'analyse que peut en faire monsieur Philippe Réau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 1 voix contre (Philippe Réau), 10 voix pour (Bertrand Chifflet, Dominique Decourtye (pouvoir à Bertrand Chifflet), Philippe Maisons, Olivier Bourgine, Léon Gouhier, Gilles Percheron, Romain Pryloutsky, Bruno Chesnoy, Julien Doussineau, Sandra Percheron (pouvoir à Julien Doussineau)), vote le Budget Primitif 2016 de la Commune.

<u>Eau</u>

Monsieur Léon Gouhier donne lecture de la proposition du BP 2016.

	Fonctionnement						
	Dépenses			Recettes			
011	Charges à caractère général	10 000.00€	002	Résultat d'exploitation reporté	8 534.32€		
012	Charges de personnel et frais assimilés	300.00€	042	Amortissement des subventions	904.00€		
023	Virement à la section d'investissement	0.00€	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	32 099.68€		
042	Opérations entre sections	12 395.00€	74	Subventions d'exploitation	0.00€		
66	Charges financières	18 873.00€		TOTAL	41 568.00€		
	TOTAL	41 568 00€					

Investissement						
	Dépenses			Recettes		
001	Déficit d'investissement reporté	17 341.47€	021	Virement de fonctionnement	0.00€	
040	Amortissement des subventions	904.00€	040	Opération entre sections	12 395.00€	
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000.53€	10	Dotations, fonds divers et réserves	19 741.00€	
23	Immobilisations en cours	89 890.00€	13	Subventions d'investissement	0.00€	
	TOTAL	123 136.00€	16	Emprunts et dettes assimilées	91 000.00€	
				TOTAL	123 136 00€	

Monsieur Philippe Réau:

- trouve que la prévision de recette de 32 000€ au compte 7068, vente d'eau, est très optimiste.
- demande des explications sur la somme de 80 000€, au compte 2313. Monsieur le Maire répond que cette somme est une provision de travaux. Ces travaux ne seront donc pas réalisés en 2016.
- demande le détail des emprunts voté réalisés en début d'année (surpresseurs et sectorisation).

Monsieur le Maire informe qu'il faudra continuer à augmenter l'eau sur les prochaines années afin de pouvoir assurer la réfection du réseau d'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2016 du Service de l'Eau.

LASM (logements sociaux)

Monsieur Léon Gouhier donne lecture de la proposition du BP 2016.

	Fonctionnement						
Dépenses			Recettes				
011	Charges à caractère général	5 649.00€	70	Produts des services, du domaine et ventes diverses	2 700.00€		
023	Virement à la section d'investissement	14 257.00€	74	Dotations, subventions et participations	1 656.00€		
66	Charges financières	14 900.00€	75	Autres produit de gestion courante	30 450.00€		
67	Charges exceptionnelles	0.00€	77	Produits excepionnels	0.00€		
	TOTAL	34 806.00€		TOTAL	34 806.00€		

Investissement					
Dépenses			Recettes		
001	Déficit d'investissement reporté	19 366.63€	021	Virement de fonctionnement	14 257.00€
16	Emprunts et dettes assimilées	14 101.37€	10	Dotations, fonds divers et réserves	17 710.86€
21	Immobilisations corporelles	0.00€	16	Emprunts etdettes assimilées	1 500.12€
	TOTAL	33 468.00€		TOTAL	33 468.00€

Monsieur Philippe Réau:

- demande le détail des intérêts inscrits au budget 2016. Une copie sera adressée aux conseillers par mail.
- trouve que la recette des loyers inscrite au compte 752 est élevée par rapport à 2015, monsieur le Maire informe que la différence se traduit par un manque de recettes (logements non loués en 2015), suite aux changements de locataires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2016 des Logements Sociaux (lasm).

REMBOURSEMENT PRÊT IN FINÉ

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22.

Considérant l'importance qui s'attache à l'obtention d'une réduction des frais financiers que supporte la commune au titre des emprunts qu'elle contracte, ou qu'elle a contractés pour le financement de ses investissements.

Monsieur le Maire propose de procéder au remboursement anticipé, partiel, d'un montant de 109 658€, duprêt n° 1141966, d'un montant initial de 288 750€, effectué en 2009.

Le maire est habilité à effectuer toute démarche, à signer tout document et à ordonnancer le remboursement partiel du prêt in finé.

Le remboursement anticipé est inscrit en dépense d'investissement au compte 16, du budget primitif 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 1 voix contre (Philippe Réau), 10 voix pour (Bertrand Chifflet, Dominique Decourtye (pouvoir à Bertrand Chifflet), Julien Doussineau, Sandra Percheron (pouvoir à Julien Doussineau), Brunon Chesnoy, Romain Pryloutsky, Gilles Percheron, Léon Gouhier, Olivier Bourgine, Philippe Maisons), approuve le remboursement partiel de l'emprunt in finé.

PROJET DE SCHÉMA DE MUTUALISATION CCBV

Monsieur le Maire informe que tous les conseillers ont reçu par mail le projet de Schéma de Mutualisation Intercommunal et donne lecture des grandes lignes de ce dernier.

Monsieur Philippe Réau informe, qu'il avait posé la question à monsieur De Montgolfier, lors de sa venue pour les élections sénatoriales concernant la mutualisation, notamment pour la mise à disposition de secrétaire de mairie, employé par la communauté de communes, pour servir les communes qui en ont besoin.

Monsieur le Maire informe qu'une seule réunion a eu lieu à la Communauté de Communes de la Beauce Vovéenne, à laquelle il a délégué monsieur Philippe Maisons, pour y assister à sa place, ce dernier n'a pas assisté car il n'a pas été accepté par le Président.

Monsieur le Maire propose de rendre un avis neutre, au vu de la présentation puérile du dossier. Un courrier sera fait dans ce sens.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Suite aux demandes de subvention reçues des associations, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'allouer les sommes suivantes, pour l'année 2016.

Club de l'amitié : 1000€, Familles Rurales : 1000€, Association des Parents d'élèves : 400€, Gymnastique Volontaire : 900€, Vigilante de Boisville Tennis : 3000€.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de prendre en charge l'achat de la bâche pour les deux courts en terre battue, d'un montant de 1 000€, pour la Vigilante de Boisville section Tennis.

QUESTIONS DIVERSES

Eure-et-Loir Numérique :

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier le 29 mars 2016, de Monsieur Lemare, Président d'Eure-et-Loir Numérique, indiquant l'avancement du déploiement du très haut débit sur la commune de Boisville, pour une mise en service à partir d'octobre 2016, afin de faire bénéficier aux administrés d'une connexion internet très nettement améliorée.

Logements sociaux :

Monsieur le Maire s'adresse à monsieur Philippe Réau afin de savoir si la société La Roseraie, serait intéressée par le rachat des logements sociaux, sur la commune de Boisville. Monsieur Philippe Réau répond qu'un rendez-vous est envisageable.

Monsieur Romain Pryloutsky demande si des retenues sont à prévoir ? Monsieur Julien Doussineau répond que l'endettement est sur 50 ans, et que les bâtiments auront besoin d'entretien avant la fin des financements. Monsieur Philippe Réau confirme qu'il est judicieux pour une commune ne peut pas conserver ces logements sociaux plus de 10 ans.

Parc éolien de Réclainville – Moutiers :

Monsieur le Maire informe qu'un courrier a été reçu ce jour, concernant la consultation des personnes publiques pour la construction du parc éolien de Réclainville et Moutiers-en-Beauce, suite au retrait d'une éolienne. Monsieur le Maire informe que le conseil municipal dispose d'un délai d'un mois pour émettre son avis. Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable à cette consultation, le conseil municipal approuve. Un courrier sera fait dans ce sens.

RN 154 ·

Monsieur le Maire informe qu'il a assisté à un point presse ce soir en mairie d'Allonnes, avec les élus du sud du Département concernant le projet autoroutier de la 154. Un courrier a été transmis au Préfet afin d'allonger le délai de réponse. Monsieur le Préfet a répondu que le délai reste inchangé et fixé au 15 mai 2016.

Monsieur le Maire rappelle que la réunion avec Chartres Métropole aura lieu en mairie de Boisville la Saint Père le mardi 19 avril à 18h00.

Julien Doussineau fait part de la remarque de Madame Sandra Percheron : Des habitants de la commune trouvent le cimetière et les trottoirs de Boisville sales.

La séance est levée à 00h10.